DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

COMMUNE DE
SAULCE-SUR-RHÔNE

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

- 3.2.1 -

PIÈCES GRAPHIQUES - PLANS DE ZONAGE
Saulce-sur-Rhône

Echelle. 1/5000°

DOSSIER ARRÊT DE PROJET

Prescription par D.C.M. du 19/06/2006
Arrêt de projet par D.C.M. du
Approbation par D.C.M. du

Avec le concours de.

Mairie de Saulce-sur-Rhône

12 Avenue du Dauphiné BP9
26270 Saulce
Tel. 04.75.63.00.20
Fax. 04.75.63.05.82
mairie@saulce.com

Urba.pro
Urbanisme et projets

15 rue Jules Vallès
Résidence le Saint-Marc
34200 SETE
Tél.04.67.53.73.45
Fax.04.67.58.37.31
urba.pro@groupelamo.fr

LÉGENDE

PRESCRIPTIONS ÉDICTÉES PAR LE P.L.U.

—·+·—	Limite communale
▬ ▬ ▬	Limite de zone
- - - -	Limite de secteur
▩	Emplacements réservés
◎	Espaces boisés classés
☆	Application de l'article L123-1-5.III 2° du code de l'urbanisme . Protection patrimoniale et paysagère 1. Haie brise-vent 2. Parc boisé 3. Alignements de platanes
🟩	. Protection écologique - Zones humides
▦	Périmètre d'attente de projet d'aménagement global Servitude édictée en application de l'article L123-2 a du code de l'urbanisme
	Zone inondable
▨	. Plan d'Exposition au Risque Inondation du Rhône valant Plan de Prévention des Risques
▨	. Carte des aléas inondation du Rhône (DDT Drôme 2012)
┅	. Informations communales concernant le risque inondation du Mouillon et les zones inondables constatées du quartier de Fraysse (PAC 2006)
▬ ▬	Zone de francs-bords - 20m de part et d'autres des berges
	Risque relatif au transport de matières dangereuses par canalisations
—o—o—	. Pipeline Méditérannée Rhône - B1
▬	. Servitude forte zone non aedificandi non plantandi - 5m
- - -	. Servitude de passage - 20m
═ · ═	. Zone des dangers graves - 210m (premiers effets létaux- PEL)
═ · ═	. Zone de dangers très graves - 250m (effets létaux significatifs - ELS)
▩	Risque industriel. Installations classées pour la protection de l'environnement et agricole - SCI LFPE Saulce / Zone de danger (report indicatif) Application de l'autorisation préfectorale liée à la législation des ICPE
▨	Application de l'article L 111.1.4 du code de l'urbanisme Zone non aedificandi - Marges de recul de 100m et de 75m par rapport à l'axe de l'A7 et de la RN7
- - - - -	Schéma d'Orientations des Déplacements Routiers (SODeR) Marges de reculs de 15m (Niveau 3) par rapport à l'axe des routes départementales RD204 - RD204a

TABLEAU DE DÉSIGNATION DES ZONES

Zones	Secteurs	Désignations
Ua		Zone à caractère central d'habitat et de services denses - Bâti en ordre continu
Ub		Zone de mixité urbaine (habitat, commerces et activités non nuisantes)
	Uba	Secteur avec assainissement autonome
	Ubb	Secteur "Espace Gandon"
Ue		Zone à vocation d'activités économiques et industrielles
	Ueb	Secteur du Pavé
	Uec	Secteur des Reys
	Uet	Secteur à vocation d'activités tertiaires
1AUe		Zone d'urbanisation future d'intérêt intercommunal, subordonnée à une modification du P.L.U et à vocation d'activités
2AU		Zone d'urbanisation future de mixité urbaine (habitat, commerces et activités non nuisantes)
3AU		Zone d'urbanisation future à vocation d'équipements publics et collectifs
4AUt		Zone d'urbanisation future à vocation d'activités tertiaires
A		Zone à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
	Ac	Secteur agricole de carrières
	Aj	Secteur agricole de jardins
	Ap	Secteur agricole à préserver et à protéger de toute construction
N		Zone naturelle et forestière à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages
	Ne	Secteur naturel à vocation d'activités productrices d'énergies alternatives
	Nf	Secteur du canal d'Amenée
	Nna	Secteur délimitant les parties de territoire affectées à la protection stricte des sites et des milieux naturels liés au cours du Rhône

LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Référence	Désignation	Superficie	Emprise de voie à créer	Bénéficiaire
C1	Création d'un cheminement piéton - Le Village	1635m²	5m	Commune
C2	Aménagement d'un carrefour RN7 - Payonne	540m²	-	Commune
C3	Élargissement du chemin de l'Enclos - Le Village	610m²	12m	Commune
C4	Élargissement de la Montée des Acacias - Le Village	400m²	5m	Commune
C5	Création d'une continuité piétonne - Clavelle	135m²	-	Commune
C6	Élargissement Chemin rural n°11 - Clavelle	425m²	12m	Commune
C7	Création d'un bassin de rétention - Clavelle	23730m²	-	Commune
C8	Élargissement des chemins de la Girarde et des Comtes - Le Village	3030m²	10m	Commune
C9	Aménagement du carrefour chemin de la Girarde / voie communale n°5	295m²	-	Commune
C10	Aménagement du carrefour chemin des Comtes / voie communale n°16	150m²	-	Commune
C11	Élargissement de la rue des Figuiers - Le Village	210m²	8m	Commune
E1	Aménagement de l'aire autoroutière - Eygmaus	137775m²	-	Etat / ASF

N
E
S
O
3.2.2 SAULCE - LES REYS
BLACHES
BEAUMES
FOUILLAS
VALENTIN
TAILLERON
EYGMAUS
DUZET
GONDOLIERE
LA MOTTE
GUEYRADE
MARAIS
LES ILES
CADOUILLERE
GRANGEONS
LES ILES NORD
LES ILES SUD
CHAMP DE L'ILE BEAUME
BROQUET
CLAVELLE
PLAINE SEYVE
BANCES
FREYCINET
LE VILLAGE
CONDAMINE LONGE
CHARDONNIER
PAYONNE
LE BASSIN
LES TOUCHES
LE BOSQUET
LES REYS
FONTAINE
LES ROTTES
RAMIERES
CHAMBROUSSON
CHAMBONCEL
FRAYSSE
ILE BEAUME
CHEVALIER
PAIMBLEAU
CHAURAC
RUSTRES
CHABANNE
VERONNE
RATOUSE
ROSELIER
LES QUOINS
ELS
PEL
100m
75m
A
Ac
Aj
Ap
Ua
Ub
Uba
Ue
Ueb
Uec
Uet
1AUe
2AU
3AU
4AUt
N
Ne
Nf
Nna

Source : Direction Générale des Finances Publiques - Cadastre - Mise à jour : 2013